

PILLAGES ARCHÉOLOGIQUES
ET TRAFICS DE BIENS CULTURELS
EN RÉGION
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Ensemble de monnaies gauloises et romaines
saisi à Grasse (Alpes-Maritimes). Cliché Ch. Hussy.

PILLAGES ARCHÉOLOGIQUES
ET TRAFICS DE BIENS CULTURELS
EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Sous la direction de

Xavier DELESTRE

Conservateur général du patrimoine
Conservateur régional de l'archéologie

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Avertissement

Ce volume diffusé à titre gratuit ne peut être vendu. Sa reproduction sur tout support – même partielle – est soumise à autorisation du ministère de la Culture et de la Communication (direction régionale des affaires culturelles /service régional de l'archéologie).

Direction Régionale des Affaires Culturelles

23, boulevard du Roi-René
13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Service régional de l'archéologie

Bâtiment Austerlitz - 21, allée Claude-Forbin
CS 80783 - 13625 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1

Je remercie Marc CECCALDI, Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour son soutien en faveur de la protection du patrimoine archéologique, Yann BRUN pour la relecture attentive du manuscrit, Christian HUSSY et Michel OLIVE pour l'aide technique apportée dans la réalisation et la mise en forme de l'iconographie. Ce travail est également redevable à la mobilisation sur le terrain de Bruno BIZOT, David LAVERGNE, Franck SUMÉRA, Françoise TRIAL et, pour le suivi administratif des dossiers, à Josiane REBUFFAT et Nathalie TUFFERY.

Texte: Xavier Delestre.

Traitement des illustrations: Christian Hussy et Michel Olive (service régional de l'archéologie).

Mise en page: Virginie Teillet / virginie.teillet@free.fr

Impression: Papergraf.it, Piazzola sul Brenta.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Préface de Madame la Ministre de la Culture et de la Communication | 7 |
| Préface de Monsieur le Procureur général Cour d'appel d'Aix-en-Provence | 9 |
| Avant-propos | 11 |
| Introduction | 13 |
| Des trésors partout ! | 26 |
| Quelles sont les limites chronologiques de l'archéologie ? | 29 |
| Qu'appelle-t-on un site archéologique ? | 33 |
| Comment repère-t-on un site archéologique ? | 43 |
| Pourquoi ce que l'on appelle le contexte archéologique est-il d'une importance capitale pour la recherche ? | 49 |
| Des petits objets en plomb, en fer et en bronze riches en informations historiques | 52 |
| Quelle est la valeur de l'objet archéologique ? | 57 |
| Pillages et trafics de biens archéologiques en Provence | 61 |
| Département de Vaucluse en 2015 : objets archéologiques vendus sur Ebay et Le Bon Coin | 66 |
| Département des Bouches-du-Rhône en 2015 : objets archéologiques vendus sur Ebay et Le Bon Coin | 68 |
| Les faux archéologiques | 83 |
| Conclusion | 87 |
| Catalogue | 91 |
| Glossaire | 167 |
| Annexe | 171 |

Préface

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur tient une place éminente dans la recherche archéologique nationale. C'est en effet au large de Marseille que fut réalisée la première fouille sous-marine et c'est aussi sur le territoire de la Provence qu'ont été effectuées les toutes premières fouilles urbaines de grande ampleur; l'une, sur la corne du port antique de Marseille (site de la Bourse); l'autre, sur un site préhistorique à Nice (site de Terra Amata).

Depuis le milieu du xx^e siècle, le travail des équipes archéologiques a permis d'enrichir nos connaissances historiques. Les trouvailles faites dans le Rhône en sont l'une des illustrations récentes parmi les plus remarquables.

Dans le même temps, le pillage de sites archéologiques n'a cessé de se développer. Ces atteintes au patrimoine archéologique portent un grave préjudice au patrimoine.

Je suis heureuse de saluer, avec la parution de cet ouvrage, l'initiative du service régional de l'archéologie de la direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur d'organiser, à l'occasion de l'édition 2016 des journées nationales du patrimoine dont le thème est « Patrimoine et citoyenneté », une table ronde sous le titre : « La lutte contre le pillage archéologique et le trafic des biens culturels en France : méthodes et résultats d'une action concertée ».

Cette rencontre permet de dresser un panorama des actions menées sur le plan national. Elle sera utile pour mieux partager les savoirs et les méthodes, pour consolider les actions et endiguer ces pillages de notre patrimoine archéologique.

Le présent ouvrage, premier bilan du genre, rédigé par Xavier Delestre, conservateur général du patrimoine, conservateur régional de l'archéologie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, fournit à l'aide de données précises matière à réflexion et un encouragement à poursuivre l'action impulsée régionalement.

J'adresse à tous ceux, gendarmes, douaniers, policiers, magistrats qui apportent une contribution au ministère de la Culture et de la Communication dans la lutte contre les pillages des biens culturels archéologiques et les trafics qu'ils engendrent mes chaleureux remerciements et tous mes encouragements.

Audrey Azoulay

Ministre de la Culture et de la Communication

Préface

L'actualité internationale appelle chaque jour notre attention sur les atteintes au patrimoine archéologique, les « antiquités du sang » pour reprendre le titre d'une récente table ronde à Paris. À ces destructions de sites patrimoniaux majeurs pour l'histoire de l'humanité s'ajoute le pillage des collections archéologiques des musées dont on retrouve déjà la trace en Europe via des réseaux clandestins de ventes.

À l'intérieur des frontières hexagonales, les services de l'État constatent, aux côtés de fouilles clandestines, une augmentation dans des proportions très inquiétantes du nombre de pillages des sites archéologiques à l'aide de détecteurs de métaux.

Sous le couvert d'une activité dite de loisirs ou de dépollution, des individus se livrent le jour et la nuit à des soustractions de biens archéologiques. Une part importante de ces pilleurs vend régulièrement son butin sur les sites en ligne, lors de vide-greniers et de bourses numismatiques.

La présente publication, éditée à l'occasion de la tenue d'une table ronde à Aix-en-Provence sur « le pillage archéologique et le trafic des biens culturels », permet un échange utile sur les pratiques et les méthodologies appliquées. Elle offre également une réelle opportunité de renforcer l'action de l'État afin d'endiguer ces actions de pillages et le commerce qui en découle.

Je sais pouvoir compter sur le concours de tous les enquêteurs et la mobilisation des magistrats du parquet afin que ces infractions soient soumises aux juridictions, dès que les éléments constitutifs en seront réunis, et de contribuer ainsi à mettre fin à ces atteintes majeures au patrimoine national, notre héritage commun.

Jean-Marie HUET

Procureur général

Cour d'appel d'Aix-en-Provence



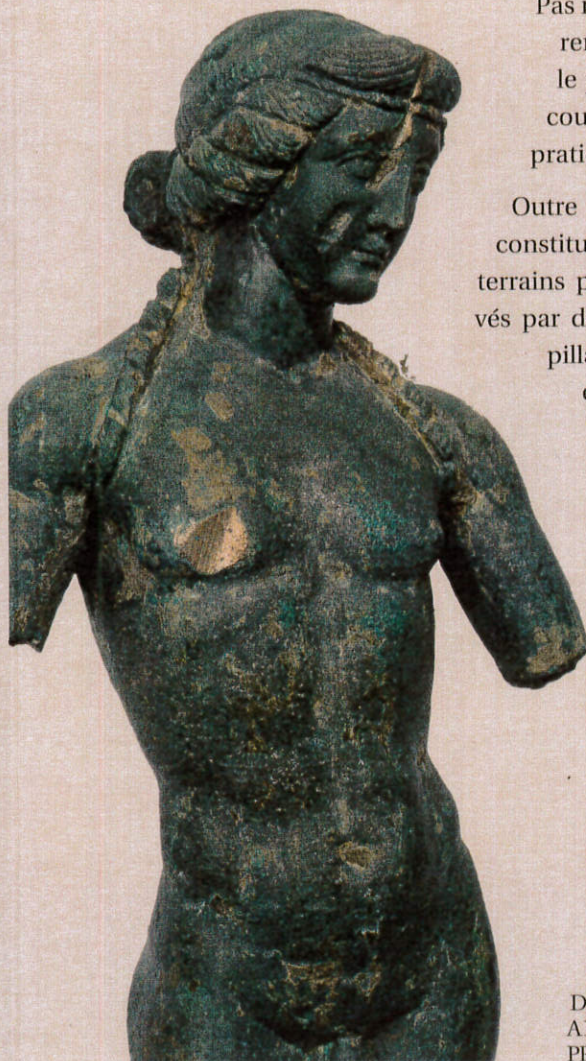
Clichés X. Delestre



La détection en Provence-Alpes-Côte d'Azur en quelques chiffres :

- 1 dépôt monétaire découvert au moins chaque mois
- 4 jugements prononcés
- 51 plaintes déposées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 janvier 2016
- 1 000 détectoristes identifiés
- 3 000 vendeurs réguliers sous pseudonymes sur les sites en ligne Ebay et Le Bon Coin
- 3 000 objets archéologiques vendus sur Ebay et Le Bon Coin en Vaucluse
- 5 000 hectares par an prospectés
- 7 000 objets divers saisis
- 16 000 monnaies gauloises, romaines et médiévales saisies
- 2 millions de monnaies découvertes clandestinement en 30 ans

Cet ouvrage est édité à l'occasion de la tenue d'une table ronde sur « La lutte contre le pillage archéologique et le trafic des biens culturels en France : méthodes et résultats d'une action interministérielle concertée » au Centre des congrès d'Aix-en-Provence le 29 septembre 2016. Il dresse pour la première fois un bilan des pillages et trafics d'objets archéologiques en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Pas moins de 1 000 personnes pillent régulièrement, à l'aide d'un détecteur de métaux, le patrimoine archéologique régional sous couvert d'actions de « dépollution » ou d'une pratique de la « détection de loisir ».

Outre un saccage scientifique, ces pillages constituent un vol pour les propriétaires des terrains prospectés. Ces faits sont encore aggravés par des ventes régulières de ces produits de pillages. Plus du tiers des prospecteurs font commerce de leurs trouvailles, en utilisant en particulier les sites en ligne.

À cela s'ajoute un trafic international de biens culturels archéologiques illicite pratiqué via le net.

DIRECTION RÉGIONALE DES
AFFAIRES CULTURELLES DE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

